



## **Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 janvier 2025**

Présents et représentés : Josette Charvier (maire), Bénédicte Pinel, Sophie Pera, Michel Masson, Amaury Barnoin, Marie-Hélène Barberot, Bastien Moïse, Cécile Tilly, Emmanuelle Mallet, Mireille Barrachin, Bénédicte Matrod, Régis Reymond, Marie Teyssedou.

Absents excusés : Michel Beauquis : pouvoir donné à Josette CHARVIER  
Bénédicte MATROD

Nombre de votants : 13

Secrétaire de Séance : Cécile Tilly

Madame le Maire ouvre la séance à 20h05 et procède à l'appel.

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, après quelques modifications de formulation.

### **2. Protection sociale prévoyance du personnel**

Madame le Maire explique que dans le domaine de la prévoyance, la collectivité participe au financement des contrats labellisés auxquels les agents souscrivent pour leur protection sociale complémentaire. (MUTAME pour notre personnel)

Le décret du 20 avril 2022 précise que la participation de l'employeur public ne peut être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35 €/ mois, soit 7 €.

Compte tenu de l'augmentation des cotisations et des salaires peu élevés de nos agents, le risque est que nos agents cessent de payer cette cotisation et qu'ils n'aient plus de protection sociale. Il est demandé aux membres du conseil de délibérer sur le pourcentage de participation de la commune.

**Après cet exposé, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter pour une participation de l'employeur public de 50%.**

### **3. Contrat chantier local d'insertion 2025**

Madame le maire explique que le chantier local d'insertion (CLI) intervient depuis plusieurs années sur notre commune pour l'entretien du talus sous la station d'épuration et soufflage des feuilles Route de Champollier. Il est proposé de leur confier cette année l'entretien des chemins des écoliers Route des Beules, mais d'assurer par nos soins (agent technique) le soufflage des feuilles.

Elle informe qu'au moment de l'envoi de l'ordre du jour, elle n'avait pas reçu le devis. Le devis établi pour 2,5 journées de travail s'élève à 1480 € HT et ne nécessite pas le vote du conseil. (Cf délégation donnée au maire)

#### 4. Evolution de l'école et du RPI

Madame Sophie Pera, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, fait le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 6 janvier avec des élus de Chapeiry (Monsieur le Maire et sa première adjointe), les directeurs d'écoles et Madame l'inspectrice de la circonscription.

Après avoir :

- exposé l'évolution prévisionnelle des effectifs sur les 3 prochaines années et les scénarios de répartition entre nos deux écoles,

- Rentrée 2025/26 → Chapeiry aurait 69 élèves et St Sylvestre 81
- Rentrée 2026/27 → Chapeiry aurait 61 élèves et St Sylvestre 89
- Rentrée 2027/28 → Chapeiry aurait 56 élèves et St Sylvestre 106

- expliqué le projet de construction d'une nouvelle école par la commune de Chapeiry, Construction d'une école avec 4 classes pour un budget approximatif de 4 millions d'euros (avant subventions).

- pointé l'incidence que nos choix auraient sur une possible défusion du RPI,

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur ces choix :

Numéro 1 →

La commune de Saint Sylvestre participe à l'investissement de la nouvelle école de Chapeiry pour les classes de maternelle à hauteur d'environ 37 % (proportionnellement au nombre d'habitants), soit une participation prévisionnelle de 1,480 millions d'€ (avant subvention). Les primaires sont répartis dans leur commune de résidence.

Numéro 2 →

On ne change rien, RPI conservé. Chaque commune prend en charge ses investissements en fonction de ses souhaits et de ses besoins, et le fonctionnement de répartition des élèves reste le même qu'actuellement.

Numéro 3 →

Le choix de la défusion du RPI qui entrainerait la scolarisation des enfants dans leur commune de résidence.

Il y aurait deux classes à St Sylvestre pour les 8 niveaux et il faudrait aménager les locaux pour accueillir les maternelles (salles de sieste et de motricité).

**Après échanges, à l'unanimité, le conseil refuse une participation de la commune à l'investissement sur la commune de Chapeiry. La majeure partie du conseil est favorable, dans la mesure du possible de conserver le RPI et de faire le choix du scénario numéro 2. S'il s'avère que cela est impossible, alors par la force des choses, ce sera le numéro 3 qui sera retenu avec une défusion du RPI.**

À noter que l'inspectrice reviendra le 30/06/2025 pour un nouveau point pour la rentrée.

#### 5. Fonctionnement cantine rentrée scolaire 2025

Sophie Pera explique que, du fait du départ en retraite de notre cantinière, probablement en octobre 2025, nous nous dirigeons vers un système de livraison de repas en liaison froide. Ce

mode de fonctionnement permet des économies de frais de personnel et sera plus adéquat si nous installons la cantine au rez-de-chaussée car moins exigeant en termes de matériel de cuisine et de normes.

Il est préconisé de fermer la partie cuisine de la salle des fêtes et aménager une partie pour la vaisselle : des solutions sont à l'étude avec l'aide du CAUE. Voir également pour créer des surfaces supplémentaires en réalisant une extension ou utilisation du préau existant.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour passer en livraison de repas issus de la restauration collective et autorise Madame le Maire à lancer les procédures de MAPA (Marché à Procédure Adaptée) pour rechercher un fournisseur.**

**Le choix se voudra à l'image de notre éthique : produits locaux et de préférence BIO.**

## 6. Questions diverses

Rendez-vous avec un bureau d'études (ICR Constructions) ce mercredi 22 janvier pour aménagement salle des fêtes et abords. Obligatoire pour chiffrage du projet, dépôt du permis d'aménager et demandes de subventions.

La vitrine d'affichage de Muret est cassée. Il conviendrait de la remplacer par la vitrine de la mairie, qui elle-même serait remplacée par une plus grande.

L'association Vivre à Chapeiry réclame la mise à disposition de savon et de papier essuie-mains dans les toilettes. Pour information, certaines collectivités demandent aux associations une petite somme mensuelle pour couvrir les charges. Nous faisons le choix de mettre du papier essuie-mains et du savon dans les toilettes de la salle polyvalente utilisée par les associations et les enfants de l'école : pas de demande de participation dans un premier temps; à voir s'il y a de l'abus de consommation !

Josette Charvier demande s'il est envisageable d'ouvrir la cour de l'école le samedi après-midi pour les joueurs de boules. La majorité du conseil n'est pas favorable à cette idée pour des questions d'hygiène (papiers, mégots ...).

La directrice de l'école signale un potentiel danger de chute en haut de l'escalier et sur les fenêtres de l'étage. Il est demandé à la Commission travaux d'étudier les normes en vigueur dans les locaux scolaires.

Madame Lardet, Présidente du Grand Annecy, rencontrera le conseil municipal de Saint Sylvestre le 10/2. Cette réunion fera l'objet d'un point sur les projets réalisés par le Grand Annecy et les projets en cours sur la commune, suivi d'un temps d'échange sur des sujets proposés par la commune. Transmettre les questions et sujets à aborder.

Formations proposées aux élus : Webinaire « développer et protéger son territoire en s'appuyant sur la nature »

La séance est close à 22h23.

Josette Charvier

Maire



Cécile TILLY

Secrétaire de séance

